NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1278 (1999)
30 novembre 1999

RÉSOLUTION 1278 (1999)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4075e séance,
le 30 novembre 1999

Le Conseil de sécurité,

Notant avec regret la démission du juge Stephen Schwebel, qui prendra effet le 29 février 2000,

Notant en outre que, de ce fait, un siège deviendra vacant à la Cour internationale de Justice et qu'il faudra le pourvoir pour le reste du mandat du juge Stephen Schwebel, conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément à l'Article 14 du Statut, la date de l'élection doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aura lieu à une séance du Conseil de sécurité qui se tiendra le 2 mars 2000 et à une séance de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session.

99-36769 (F)